



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR L'AFRIQUE

VINGTIÈME SESSION

Nairobi, Kenya, 1 - 5 février 2016

LES FORÊTS ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET L'ATTÉNUATION DE LEURS EFFETS

I. Contexte

1. Les émissions accrues de gaz à effet de serre résultant des activités humaines ont entraîné une augmentation de 0,85 °C de la température moyenne de la Planète au cours du siècle écoulé, et celle-ci est prévue monter de plus de 1,5 °C au cours des cent prochaines années si des mesures appropriées ne sont pas prises¹. De légers changements de la température moyenne de la planète peuvent se traduire en changements climatiques et météorologiques importants et dangereux.

2. Actuellement, les forêts stockent environ la moitié de la réserve de carbone organique mondiale. Tandis que les forêts séquestrent le carbone atmosphérique lors de leur croissance, la déforestation et la dégradation des forêts sont responsables d'environ 10 pour cent des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

3. Le changement climatique se manifeste de diverses manières dans la région de l'Afrique. Les températures ont augmenté, les pluies sont devenues irrégulières, les sécheresses se produisent désormais plus fréquemment et durent plus longtemps avec des risques de perte de flore et de faune plus prononcés. De plus, la désertification s'accroît à un rythme alarmant, suscitant des préoccupations graves liées à la sécurité alimentaire et aux moyens d'existence des populations indigènes et des communautés dépendantes des forêts. En outre, une élévation de 40 à 63 cm du niveau de la mer est prédite d'ici 2100. Les nations côtières de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale (ex. Sénégal, Gambie, Ghana, Côte d'Ivoire, Togo, Sierra Léone, Nigéria, Cameroun, Gabon,

¹ Cinquième Rapport d'évaluation du GIEC (AR5)

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

Angola) connaissent déjà les impacts négatifs du changement climatique, y compris l'érosion côtière due à la montée du niveau de la mer².

4. Le changement climatique est prévu avoir un impact majeur sur la fourniture des biens et services forestiers nécessaires à la productivité agricole et à la sécurité alimentaire, aux économies des ménages et à la durabilité environnementale. Selon les prévisions, les effets du changement climatique seront ressentis avec la plus grande acuité dans les régions où les vulnérabilités sont les plus accentuées en raison de la pauvreté, de la fragilité environnementale et/ou des insuffisances institutionnelles.

5. Les actions requises tant pour atténuer les changements climatiques que pour s'y adapter doivent être intégrées dans des politiques et pratiques de gestion durable des forêts. Les interventions particulièrement pertinentes pour tous les pays africains sont celles qui atténuent la vulnérabilité et renforcent la résilience des forêts et des populations tributaires des forêts.

II. Développement des politiques internationales sur le changement climatique

6. En décembre 2015, la Convention des Nations unies sur les changements climatiques a adopté l'Accord de Paris, un accord juridiquement contraignant et universel destiné à maintenir le réchauffement climatique sous la barre des 2 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle. L'Accord de Paris qui remplace le Protocole de Kyoto, est prévu d'entrer en vigueur en 2020. À l'inverse du Protocole de Kyoto, l'Accord s'applique à tous les signataires de la Convention. L'objectif de maintenir l'élévation de la température globale sous le seuil des 2 °C par rapport aux niveaux de l'ère préindustrielle et de poursuivre un niveau plus ambitieux de 1,5 °C doit provenir d'actions fermes pour ce qui est de la réduction des émissions.

7. En amont des négociations de Paris, 186 pays ont soumis des plans dénommés « Contributions prévues, déterminées au niveau national » (CPDN) pour la réduction de leurs émissions, et dans certains cas pour les mesures d'adaptation. La plupart des CPDN incluent des actions dans les secteurs des terres, notamment ceux de la foresterie et de l'agriculture. Les pays mettront à jour leurs CPDN tous les cinq ans, se fixant des objectifs encore plus ambitieux pour ce qui est de la réduction des émissions, et ils soumettront des rapports réguliers sur les progrès réalisés.

8. L'Accord appelle également à une action forte dans les domaines de l'adaptation, du renforcement des capacités d'adaptation et de résilience, et de la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques. Il réitère aussi l'appel lancé à Copenhague en 2009 pour la mobilisation d'au moins 100 milliards de dollars annuellement pour les financements climatiques d'ici 2020 à travers le Fonds vert pour le climat (GCF).

9. Les forêts occupent une place prépondérante dans l'Accord de Paris. Son article 5 reconnaît le rôle central des forêts dans la réalisation de l'objectif de 2 °C à travers la série d'options d'atténuation couvertes par le mécanisme REDD+³. Les pays sont encouragés à prendre des mesures en vue de mettre en œuvre le mécanisme REDD+ en harmonie avec le cadre existant, à savoir le Cadre de Varsovie sur le mécanisme REDD+ convenu lors de la COF19 en 2013, complété par une décision prise à Paris sur la communication d'informations sur les sauvegardes du mécanisme REDD+. L'article reconnaît le potentiel des forêts pour ce qui est des approches conjointes d'atténuation et d'adaptation et leur rôle dans l'obtention d'avantages non liés au carbone.

10. L'Article 7 appelle à une action renforcée sur l'adaptation dans tous les secteurs. Cette action devra résulter d'un processus participatif de planification impulsé par les pays. Les Plans nationaux

² IPCC <http://www.ipcc.ch/ipccreports/sres/regional/index.php?idp=0>

³ REDD+ fait référence à la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

pour l'adaptation (PNA) offrent un cadre intéressant dans ce sens. L'article ne souligne aucun secteur comme cela a été le cas dans d'autres décisions de la CCNUCC sur l'adaptation. Il est évident que les forêts africaines sont d'une importance cruciale pour l'adaptation aux changements climatiques. Elles sont également vitales pour l'atténuation de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire dans la région – les deux premiers Objectifs de développement durable (ODD) convenus en Septembre 2015 dans le cadre du Programme 2030 pour le développement durable. Les actions sur les forêts offrent une opportunité importante pour des synergies entre les efforts des pays pour ce qui est de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets, et des plans pour la réalisation des ODD.

11. Certains pays africains sont en bonne position pour bénéficier des paiements effectués au titre de la REDD+ et axés sur les résultats qui pourraient être déclenchés par l'Accord de Paris, tandis que d'autres seront mieux placés pour bénéficier de l'appui pour l'adaptation (y compris du Fonds vert pour le climat). Le défi pour les pays consistera à exploiter ces opportunités pour développer des secteurs forestiers robustes, autonomes qui répondent aux objectifs nationaux relatifs aux forêts et aux besoins de leurs diverses parties prenantes tout en contribuant aux objectifs mondiaux liés au changement climatique et à la durabilité.

III. Contribution des forêts africaines à l'adaptation des changements climatiques et à l'atténuation de leurs effets

12. La forêt africaine couvre une superficie de 674 millions d'hectares, représentant jusqu'à environ 17 pour cent des terres boisées du monde. Elle a le taux annuel de dégradation le plus élevé (0,5 pour cent) en raison du changement d'affectation des terres en faveur de l'expansion agricole principalement et la coupe de bois.

13. Les forêts constituent également une source importante de revenus pour plusieurs états africains et pour les populations locales qui récoltent et vendent le bois et les produits forestiers non ligneux. Le rôle des produits et services forestiers pour ce qui est de développer la résilience et de combler le besoin d'adaptation aux effets du changement climatique en Afrique, est donc important, en particulier pour les communautés rurales et pour les populations dépendantes des forêts.

14. Les changements climatiques mettent en danger la biodiversité importante des forêts d'Afrique. Cette biodiversité est nécessaire pour aider les forêts et les personnes à s'adapter aux changements climatiques. Les forêts en Afrique contribuent dans une très grande mesure à la préservation des espèces végétales endémiques du monde. Par exemple, parmi les 13 000 espèces végétales se trouvant à Madagascar et dans les îles de l'Océan indien, 11 600 sont endémiques⁴. En outre, sur les 4000 espèces forestières rapportées par les pays africains dans l'État des ressources génétiques forestières du monde en 2014, une espèce sur quatre est menacée par la perte de son habitat⁵, la surexploitation, les feux et les effets des changements climatiques. Les programmes de gestion durable des forêts doivent donc prendre en compte les défis relatifs aux tendances mentionnées ci-dessus.

15. Les écosystèmes forestiers spécifiques tels que les mangroves jouent un rôle essentiel comme habitat pour la conservation de la biodiversité et préviennent l'érosion côtière causée par les orages et l'élévation du niveau de la mer. Les mangroves soutiennent également les moyens d'existence des communautés côtières à travers la fourniture d'aliments (ex. poisson, crustacés et mollusques), de combustible ligneux et d'autres produits. Les mangroves d'Afrique représentent 19 pour cent des 15,2 millions d'hectares du monde. Elles sont toutefois confrontées à des menaces graves. Selon les rapports, 25-30 pour cent des mangroves africaines ont été perdues au cours des 25 dernières années.

⁴ Conservation International, 2015

⁵ FAO, 2014

IV. Initiatives clés dans la région

16. Plusieurs initiatives REDD+ différentes sont mises en œuvre dans la région dans le but de contribuer à l'effort mondial d'intensification de la séquestration du carbone et de l'amélioration de la conservation de la biodiversité. Le Programme ONU-REDD compte 67 pays partenaires dont 28 sont africains⁶.

17. Agriculture intelligente face au climat (CSA) : L'approche CSA inclut des technologies qui contribuent à l'efficacité de l'utilisation de l'eau, une gestion améliorée du sol et la promotion d'un approvisionnement accru en énergie verte. Les petits systèmes agroforestiers largement pratiqués en Afrique sont considérés comme une stratégie viable pour la séquestration du carbone. Toutefois, ces systèmes doivent être soutenus par des options techniques adéquates (ex. choix d'espèces, densité de plantation) pour réaliser un stock important de Carbone et optimiser les bénéfices pour les moyens d'existence des populations. Plusieurs projets soutenus par la FAO et ses partenaires sont mis en œuvre dans des pays en Afrique de l'ouest, de l'est et du sud. Les initiatives de l'Agriculture intelligente face au climat sont soutenues par la FAO à travers des projets dans au moins dix pays africains.

18. Restauration des forêts et des terres : Chaque année, environ 13 millions d'hectares (ha) de terres sont déboisées⁷. La déforestation et la dégradation soutenues des terres contribuent à la pauvreté, à la faim et à la perte de biodiversité dans plusieurs régions du monde et rend de plus en plus difficile l'adaptation des communautés locales aux impacts des changements climatiques. Entre autres initiatives, la FAO soutient 11 pays sahéliens dans la restauration de terres dégradées à travers l'Initiative de la Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel (IGMVSS), avec l'objectif général de renforcer la résilience des populations et écosystèmes de la région. La mise en œuvre du programme sur le Mécanisme de restauration des forêts et des paysages (FLR) a permis à la FAO et à ses partenaires d'initier l'appui aux activités en Ouganda et au Rwanda en 2015 et pour aider à attirer l'appui financier pour les activités en cours au Burkina Faso, en Éthiopie, au Niger et au Soudan.

V. Besoins et défis pour l'intégration du changement climatique dans la gestion forestière

19. Plusieurs pays africains ont intégré les considérations relatives aux changements climatiques dans leurs programmes forestiers nationaux et leurs plans et cadres politiques nationaux pour le changement climatique tels que les Mesures d'atténuation adaptées aux pays (NAMA), les Plans nationaux d'adaptation (PNA), et les CPDN incluent des actions dans le secteur forestier. Toutefois, une planification et une mise en œuvre plus efficaces des efforts d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans le secteur forestier et une meilleure formulation de ces stratégies et plans nationaux sont nécessaires.

20. Les programmes sur le changement climatique sont généralement intersectoriels et doivent être mis en œuvre de manière intégrée avec une forte collaboration entre divers secteurs de développement et parties prenantes. Le développement d'une bonne synergie entre les acteurs est un défi.

21. La compréhension du changement climatique et des liens avec des phénomènes ou effets tangibles au niveau local demeure un défi pour le développement au niveau national ou régional. Une méthodologie rationnelle est donc nécessaire pour faciliter la mise en œuvre des projets de gestion des forêts. L'appui technique à travers l'apport de directives et de formations est une exigence de taille à l'échelon national.

⁶ http://www.unredd.net/index.php?option=com_unregions&view=overview&Itemid=495

⁷ FAO 2010: FRA

VI. Points à considérer

22. La Commission pourrait envisager de:

- Encourager les pays à renforcer et actualiser les composantes forêts des stratégies et instruments politiques relatifs au changement climatique tels que les Plans nationaux pour l'adaptation (NAP), les Mesures d'atténuation adaptées aux pays (NAMA) et les Contributions prévues, déterminées au niveau national (CPDN);
- Encourager la FAO à continuer de soutenir les pays dans le renforcement des capacités nationales afin de pouvoir développer de manière effective et mettre en œuvre des programmes et projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, aux niveaux local, national et sous-régional;
- Solliciter l'appui de la FAO et d'autres institutions techniques et de financement pour permettre aux pays d'intégrer le changement climatique dans leurs secteurs forestiers et autres secteurs connexes.